



L'ADAMA de Haute-Savoie et la SLMH vous invitent à participer au CONCOURS :

« Tu choisis ton avenir, tu votes »



• Objectif :

- L'objectif du Concours est de développer chez les jeunes lycéens une conscience citoyenne active afin de les convaincre de participer aux votes dès l'âge de 18 ans.

• Finalité

- Réaliser une vidéo d'une **durée de 1'30** maximum, tout format de smartphone et tablette, **valorisant/encourageant le vote chez les jeunes**. Cette vidéo sera en format vertical.

• Organisateurs :

- Les associations ADAMA de Haute Savoie (Association des Anciens Maires et Adjointes), et SLMH (Société de Membres de la Légion d'Honneur).

• Participation :

- Le Concours est ouvert à toutes les classes **de première des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel**.

• Modalités d'inscription. Retrouvez sur le site : <https://www.adama-smlh.fr>

- **L'intégralité du règlement du concours à lire et accepter**
- **Le formulaire d'inscription en ligne**

• Enseignant référent.

- Un enseignant référent par classe candidate, sera désigné par le chef d'établissement afin de garantir que la vidéo a bien été effectuée dans le cadre de l'établissement scolaire.
- Son rôle sera d'organiser le concours au sein d'une classe et de sélectionner la/les vidéos à présenter au concours au nom de la classe.
- Les instances représentatives des élèves **comme le Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) et le Conseil de la vie lycéenne (CAVL)**, pourront être sollicitées pour la promotion et l'organisation du concours dans chaque établissement.

• Calendrier :

SEPTEMBRE 2025	DECEMBRE Avant le 21 minuit	MARS Avant le 31 minuit	30 AVRIL	Début JUIN 2026
OUVERTURE	INSCRIPTION	RESTITUTION	PROCLAMATION DES RESULTATS	VALORISATION
Ouverture du concours et mise en ligne du site et des documents.	Avec le formulaire en ligne sur le site et Réalisation De la /des vidéos au sein des établissements.	De/des vidéos par publication sur le site des organisateurs. Chaque vidéo déposée sera accompagnée d'une note d'intention présentant le travail. Le document est présent sur le site.	Une commission choisie et pilotée par les organisateurs évaluera chacun des projets déposés.	Remise des prix

• Extraits du Règlement (à retrouver intégralement sur www.adama-smlh.fr) :

- **La participation au Concours** implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité et ses éventuels avenants notamment au niveau du **Cadre légal**. Aucun élément visuel ne doit comporter d'éléments à caractère politicien, sectaire, diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. Aucun produit prohibé ne devra être visible.
- **Le non-respect d'un des points de ce règlement entraînera de plein droit la nullité de la participation**

- **Consentement et atteinte à la vie privée**

- Le dépôt des vidéos devra être accompagné du consentement écrit à être filmé de la part de la personne filmée.
- **En cas de personne mineure**, l'autorisation préalable d'être filmée devra être délivrée par son représentant légal. Les formulaires Education nationale nécessaires, sont disponibles sur le site internet des organisateurs.

- **Évaluation des travaux et prix.**

- **Le jury :**

Il est composé de représentants des organisateurs, des enseignants et des élèves, ainsi de diverses personnalités choisies parmi les partenaires et donateurs du Concours
- **Quelques critères d'évaluation**
 - *Respect du thème*
 - *Pertinence du slogan*
 - *Originalité du scénario*
 - *L'aspect collectif*
 - *La créativité, l'innovation.*
- **Prix et récompenses**
 - **Le « Grand prix » pour la vidéo classée première**
 - Il comprend organisation d'une visite d'une institution républicaine parisienne (pour un groupe de 8 élèves maximum).
 - Il comprend en outre une diffusion de la vidéo dans les médias traditionnels, journaux-télévisions.
 - **Les autres prix :**
 - Les 2ème et 3ème prix comprendront une visite du Sénat, de l'Assemblée Nationale ou des Invalides, avec entrevue avec le ou la présidente du Parlement.
 - Des prix en nature pourront être attribués en fonction des participations qui restent encore à définir avec les partenaires institutionnels et financiers du concours. (la liste et la dotation de ces prix sera diffusée sur le site des organisateurs en début d'année 2025).
 - Les lauréats du concours mais aussi chaque auteur d'une vidéo retenue pour le concours pourra en faire état dans son dossier Parcoursup.
 - Prix par catégorie d'établissement scolaire. Il sera attribué à la vidéo classée première dans chaque catégorie d'établissement : Lycée d'enseignement général, technologique, professionnel et d'apprentissage. (La dotation de ces prix sera diffusée sur le site des organisateurs en début d'année 2025).

- **Documents à retrouver sur le site**

- Version complète du règlement
- Formulaire d'inscription en ligne
- Autorisation de participation d'un mineur.
- Note d'intention accompagnant les travaux lors de la restitution